

## SYNTHÈSE DU CLUB DU 25 JANVIER 2010

### RETOUR D'EXPÉRIENCE DE TROIS ANNÉES D'EXISTENCE ET PERSPECTIVES

#### Contexte

Ce premier Club 2010 marque un point d'étape : il vise à dresser un bilan des rencontres qui se sont déroulées depuis sa création en 2006, d'en noter les succès, les difficultés mais aussi d'en dresser les perspectives.

De plus en plus de communes intègrent la problématique développement durable dans leurs pratiques communales, en témoignent les axes politiques énoncés dans ce mandat sur les sites des communes ainsi que la participation grandissante des élus et techniciens de l'agglomération aux travaux du club.

#### Principales conclusions

Les membres du Club ayant participé à cette séance ont souligné son intérêt en tant que scène originale de dialogues et d'échanges pour éclairer et dynamiser les 57 communes de l'agglomération sur les démarches et les actions de développement durable.

- **Le Club a permis de créer un réseau d'échanges entre les communes, d'identifier des réussites mais aussi expliquer les difficultés rencontrées pour porter les initiatives de développement durable ; tous les membres du Club accèdent au site extranet « Grand Lyon Territoires », espace de valorisation et de mutualisation des expériences communales. L'obtention d'une subvention européenne (FEDER) fin 2009 va asseoir la communication et le rayonnement du club.**
- **L'Agenda 21 reste l'outil privilégié par les communes pour se rallier aux principes du développement durable, mais d'autres méthodologies peuvent s'avérer aussi efficaces, comme élaborer une charte environnementale, un guide de bonnes pratiques, ou des actions ponctuelles fortes, valorisées auprès des habitants.**
- **Le déploiement d'un Agenda 21 ou tout autre modèle d'engagement doit se faire en tenant compte des spécificités locales de chaque commune.**

Les témoignages recueillis par les participants lors des trois ateliers soulèvent les remarques suivantes :

- **L'éducation et la formation au développement durable sont considérées comme les moyens les plus pertinents pour approfondir la méthode de réflexion et d'exécution des politiques publiques.**
- **Les élus doivent être porteurs de la cohésion de l'équipe municipale autour du développement durable tout en s'appuyant sur les services communaux ; les services peuvent alors, être à leur tour, porteurs d'exemplarité.**
- **Il est indispensable de fixer un cadre stratégique avec des objectifs réalisables et clairement définis pour que l'engagement communal de développement durable soit lisible et mobilisateur.**
- **Les services communaux des villes rencontrent pour la mise en place de ces démarches des obstacles financiers, des difficultés de formation du personnel, un déficit de communication entre les élus, les techniciens et les habitants.**

En 2010 les futures thématiques des ateliers et plénières résultent des demandes formulées lors des évaluations à savoir le vieillissement, la santé-environnement, la participation citoyenne et l'éducation au développement durable.